## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR 2023.05.25/554



Thème: INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - OFFICIER D'ETAT CIVIL

Objet: Délégation dans les fonctions d'officier d'état civil

Le Maire de la ville de Briançon (Hautes-Alpes),

**Vu** l'article L 2122-32 du code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Maire et les adjoints sont officiers d'état civil.

**Vu** l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise le Maire à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints ou, en leur absence, à des membres du Conseil Municipal,

## ARRÊTE

## Article 1

Le Maire et ses adjoints étant empêchés, Madame Claire BARNÉOUD, membre du Conseil Municipal, est déléguée pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil le :

Samedi 17 juin 2023 à 10h30 pour célébrer le mariage :

Nicolas BOUIN - Heather ROGERS

Fait à Briançon, le 26 mai 2023

Par délégation

Le Maire

Arnaud MURGIA

Transmis le

Notifié le

3 1 MAI 2023

Béatrice CHEVALIER Urgeth de Génarde des Services